

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Séance du : 1^{er} juillet 2019
Convocation du : 24 juin 2019

Objet : : Convention entre la commune de Veynes et la Communauté de communes Buëch-Dévoluy pour la mise à disposition d'un terrain pour la déchèterie communautaire et le quai de transfert.

L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Veynes sous la présidence de M. René MOREAU, premier vice-Président, assisté de Mme Françoise Pinet, secrétaire.

Étaient présents : F. Pinet, S. Simion, A. Froget, T. Fodera, M. Barthelemy, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, M. Truc, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, F. Galmiche, J. Revoux, JM. Gueyraud, JP Gauthier, JP Brioulle, P. Schiazza, R. Moreau, M. Gaudy, J. Bourbousse, N. Ferrere, J. Marcellin, B. Saudemont.

Excusés : J-M. Bernard, J. Francou, JP. Bellet, R. Aquino, S. Osinga, M. Mescle, T. Gau, JC Vallier, JP Artigues, F. Darini, M. Gaignaire, F. Gatounes

JC Vallier a été remplacé par son suppléant Jean-Pierre Gauthier

Pouvoirs : Thierry Gau absent a donné pouvoir à Maurice Chautant
Franck Gatounes absent a donné pouvoir à Fabien Gascard

Monsieur MOREAU informe le Conseil communautaire de la nécessité de régulariser la mise à disposition du terrain occupé par la déchèterie du Boutariq et le quai de transfert en signant une convention avec la commune de Veynes, à laquelle appartient ce terrain.

Il précise que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et pour une durée de quarante ans. Il donne lecture des points clés du projet de convention de mise à disposition, chaque conseiller ayant disposé de ce document en amont du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE l'exposé du 1^{er} vice-Président,

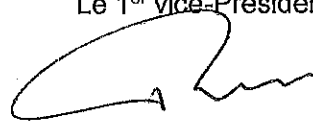
VALIDE la convention de mise à disposition présentée ce jour,

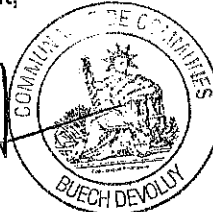
AUTORISE le Président ou son représentant à signer cette convention

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 28 dont 2 pouvoirs	Pour : 28	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Veynes, les
jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le 1^{er} vice-Président,


René MOREAU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20190701-Db73_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2019

Affichage : 13/06/2019

Pour le Président par délégation

